



PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET DU BUDGET 2021

NOTE SYNTHETIQUE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET 2020 VOTE				
Fonctionnement :	1 519 123,13 €	Investissement :	790 868,19 €	
DECISION MODIFICATIVE N°1 (28/09/2020)				transfert crédits investissement pour achat informatique secrétariat (5 000 €)
DECISION MODIFICATIVE N°2 (14/12/2020)				transfert crédits fonctionnement pour ligne formation des élus
DECISION MODIFICATIVE N°3 (14/12/2020)	7 066,82 €		7 066,82 €	inscription en investissement des travaux en régie
	1 526 189,95 €		797 935,01 €	
BUDGET 2020 REALISE				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisé 2020 (ne prend pas en compte les opérations d'ordre)	1 226 476,02 €	1 365 820,58 €	186 446,80 €	458 831,31 €
Résultat de l'exercice	139 344,56 €		272 384,51 €	
Résultat de 2019 reporté	224 146,48 €		74 887,90 €	
Résultat total	363 491,04 €		347 272,41 €	
	Où va cette somme ?		Où va cette somme ?	
	> une partie est envoyée vers la partie Recettes du budget d'Investissement 2021 "excédent de fonctionnement"		> elle est réinjectée dans la partie Recettes du budget d'Investissement 2021 ("solde d'exécution d'investissement reporté")	
	> le reste va dans la partie Recettes de Fonctionnement 2021 "excédent antérieur reporté"		<i>nb : si le solde avait été négatif, la dette serait inscrite en Dépenses d'investissement du budget 2021</i>	

En investissement, la différence importante entre le budgétisé et le réalisé s'explique par le fait que :

- En recettes d'investissement

Deux opérations n'apparaissent jamais sur le réalisé : le solde d'exécution reporté (74 887 €) et le virement à la section de fonctionnement (127 066 €).

Le solde des subventions cantine n'ont pas été versées en 2020 comme c'était prévu.

- En dépenses d'investissement

Le remboursement anticipé du crédit relais (350 000 €) n'a pas été réalisé puisque les subventions cantine n'ont pas été versées.

Plusieurs dépenses prévues n'ont pas été réalisées en 2020 : notamment l'enfouissement des réseaux aux Taillades pour 46 000 € et la réparation de la piste cyclable du rond-point du Quartz budgétisée à 55 000 €.

Par ailleurs, la provision pour Thémélia pour l'équilibre de la ZAC si nécessaire en fin d'aménagement n'a pas été versée : 50 000 €.

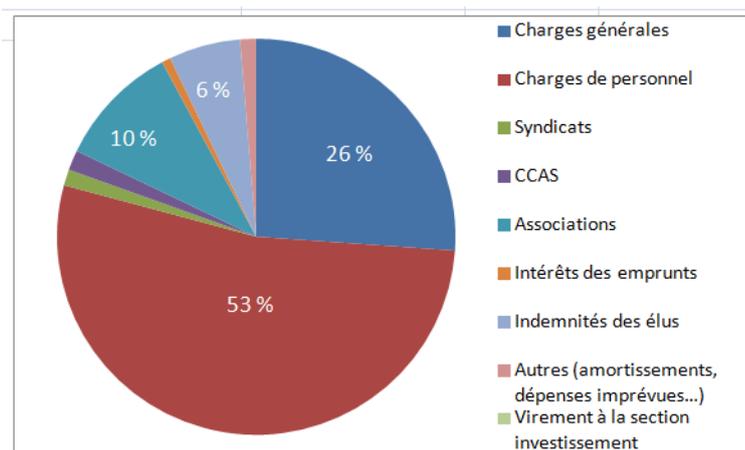
1. Budget de fonctionnement 2020

Le compte administratif révèle un bilan excédentaire de 139 344 € en 2020.

En page suivante, le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2020.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2020 se répartissent ainsi :



DEPENSES

	2020
Charges générales	320 303 €
Charges de personnel	650 961 €
Syndicats	15 993 €
CCAS	20 000 €
Associations	123 115 €
Intérêts des emprunts	8 914 €
Indemnités des élus	71 254 €
Autres (amortissements, dépenses imprévues...)	15 936 €
Virement à la section investissement	
TOTAL	1 226 476 €

Charges générales (chapitre 11) :

Elles représentent un peu moins de 30% des dépenses de fonctionnement.

Cela concerne les principales factures : eau (18 600 €), électricité (45 500 €), repas de cantine (achat des repas à Ansamble pour 32 250 €), entretien des bâtiments (62 400 €), ménage des locaux (10 000 €), fournitures scolaires (7 200 €), fournitures administratives (3 000 €), entretien des véhicules et carburant (18 700 €), assurances (20 600 €), entretien des terrains (6 100 € de fleurs et engrais, 2 400€ compostière pour les déchets verts, 6 500 € location engins chantier, 12 200 € divers travaux dont 8 700 € abatage platanes chançrés), maintenance du matériel et logiciels (24 000 €), frais d'affranchissement et de télécommunication (5 700 €), festivités (8 700 €), honoraires (5 400 € avocat, 3 500 € géomètre), impression journal (5 100 €), dépenses supplémentaires covid (12 000 € détaillés ci-dessous)...

Entre 2019 et 2020, on constate une baisse des charges générales d'environ 35 000 € qui correspond au surplus liés aux travaux en régie en 2019 (aménagement du 3è terrain de foot). En 2020, les gros travaux en régie ont concerné l'escalier de la cour du CLAE, pour un montant de 7 000 € environ.

Le covid impacte ce chapitre au niveau des frais de repas de la cantine (quasi 20 000€ de moins, qui se retrouvera aussi en moins dans les recettes) et surtout au niveau des achats supplémentaires liés à la crise sanitaire : 4 200 € de matériel de désinfection (gel hydroalcoolique, désinfectants de surface, papier essuie main école...) et 7 800 € de masques (5 000 € achat de masques pour la population dont 1 000 € ont été remboursés par l'Etat) , 500 € achat de masques pour les enfants de l'école et 2 300 € de masques pour le personnel mairie et pour le personnel de la crèche).

Deux dépenses n'apparaissaient pas en 2019 : une dépenses isolée pour l'abatage des platanes atteints par le chancre colorés le long de la route de Toulouse (8 700 €) et l'impression du journal municipal (5 100 €) car il a été décidé de recommencer à la distribuer en version papier à toute la population.

Concernant l'entretien des locaux le week-end (école et centre de loisirs), il a été décidé encore en 2020 de passer par du personnel du centre de gestion du Tarn (2 personnes X 5h) au lieu d'une entreprise car cela

revient moins cher. Une entreprise intervient en revanche pour un ménage plus approfondi l'été et pour faire les vitres dans l'année. La dépense liée au personnel du centre de gestion n'apparaît donc pas dans ce chapitre mais au chapitre 12, alors que l'intervention de l'entreprise est imputée ici, à l'article 6283.

Charges de personnel (chapitre 12) :

Elles représentent environ 50% des dépenses de fonctionnement.

Cela concerne les salaires des personnels titulaires et contractuels, les remplacements payés au Centre de Gestion du Tarn, l'assurance du personnel (qui permet à la commune d'être en partie remboursée quand un agent est en maladie).

La mairie compte 15 agents pour un 14,7 équivalents temps plein (ETP) : 4 agents au secrétariat, 3 agents à l'école, 3 agents à l'entretien et à la cantine, 5 agents aux ateliers municipaux.

Entre 2019 et 2020, on constate une augmentation de 3 000 €, soit + 0.46% des dépenses de personnel.

L'année 2020 a été marquée par des mouvements de personnel :

- Ecole : en octobre, départ en retraite d'une ATSEM et recrutement d'une nouvelle ATSEM
- Ateliers : un agent en procédure de reclassement au secrétariat (d'octobre 2020 à octobre 2021)
- Secrétariat : rupture conventionnelle avec un agent titulaire en septembre 2020

Quatre agents ont eu des absences de longue durée (dont la personne en rupture conventionnelle et la personne en reclassement) ce qui nous a apporté des recettes de remboursement l'assurance de 47 000 € de plus que 2019 (dont 8 000 € de régularisation de 2019) mais n'ont pas été intégralement remplacés, ce qui fait qu'on ne ressent pas une augmentation dans les charges de personnel.

Syndicats

Les sommes versées pour les syndicats et organes de regroupements concernent l'adhésion au Conservatoire (autour de 2 000 €) et la participation versée au SIVU de la crèche (14 600 €). En effet, la participation au Syndicat du Dadou (autour de 5 000 €) est désormais versée par l'agglomération suite au transfert de la compétence eau en janvier 2020.

Le CCAS

La subvention de la mairie au CCAS est de 20 000 € en 2020. Elle assure l'équilibre du budget du CCAS et lui permet de financer des secours aux particuliers (contrats cantine, aide au paiement de factures...), des activités pour les seniors et une partie du prix du portage des repas à domicile.

Les associations :

Les subventions aux associations représentent 10 % des dépenses de fonctionnement en 2020.

Elles sont de deux sortes : les subventions de fonctionnement (annuelles) ou les subventions exceptionnelles.

Cela représente environ 19 000 € pour les diverses associations de la commune (hors Espace Jeunesse) et 3 800 € pour notre partenariat avec le Bénin.

Le reste correspond à la subvention d'équilibre versée à Espace Jeunesse qui gère le centre de loisirs et le CLAE : 93 000 € en 2020 (100 600 € versés en 2020 car il manquait une régularisation de 2019).

Intérêts des emprunts

Environ 9 000 € d'intérêt payés en 2020 >> Voir état de la dette à la fin du document

Indemnités des élus

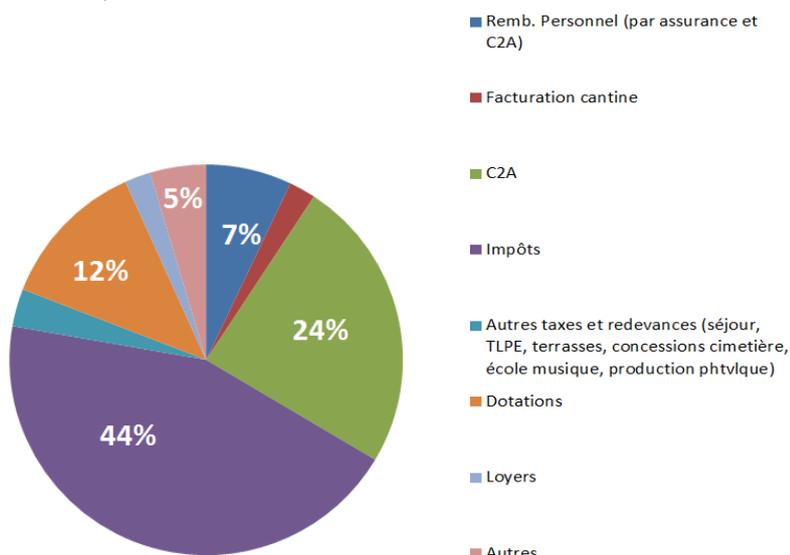
Les indemnités des élus, ainsi que les cotisations obligatoires sur ces indemnités, représentent environ 71 000 € (6% du budget).

Autres

Cela concerne notamment les amortissements (12 000 €) et diverses petites sommes qui ne peuvent être classées dans les catégories précédentes.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles se répartissent ainsi :



	2020	
Rembours. Personnel (par assurance et C2A)	96 199 €	7%
Facturation cantine	29 967 €	2%
C2A	331 929 €	24%
Impôts	604 060 €	44%
Autres taxes et redevances (séjour, TLPE, terrasses, concessions cimetière, école musique, production phtvlque)	42 452 €	3%
Dotations	169 204 €	12%
Loyers	29 112 €	2%
Autres	62 897 €	5%
TOTAL	1 365 821 €	100%

Remboursement du personnel

Le remboursement du personnel comprend les remboursements de l'assurance statutaire pour le personnel en maladie et les remboursements de la communauté d'agglomération pour le temps de travail aggro de personnel municipal.

L'assurance du personnel (« assurance des risques statutaires ») résulte d'un contrat groupe lancé pour 4 ans par le Centre de Gestion du Tarn. Elle nous permet d'être remboursés des salaires que nous devons continuer à verser aux agents en maladie, ce qui permet en contrepartie de pouvoir remplacer autant que possible les agents absents. C'est Gras Savoye qui a été retenu pour le contrat groupe 2017-2020 ainsi que pour le nouveau contrat groupe 2021-2024.

Le remboursement est particulièrement élevé en 2020 (+ 47 000 € par rapport à 2019) en raison du grand nombre d'absences de longue durée et d'une régularisation de retard de versement de 2019 de plus de 8 000 €.

Concernant la C2A, elle **rembourse une partie des salaires de certains agents pour des temps de travail concernant des compétences aggro** (23 000 €) : remboursement de l'équivalent d'un 0.5 équivalent temps plein (ETP) pour la propreté urbaine et d'un 0.05 ETP pour l'administratif.

Facturation cantine

Environ 70% des élèves de l'école restent manger à la cantine.

En raison du covid, les recettes de facturation cantine sont à la baisse par rapport à 2019, de l'ordre de 27 000 €, puisque l'école était fermée pendant le confinement et que nous n'avons pas pu rouvrir la cantine immédiatement au déconfinement en raison des protocoles sanitaires.

La facturation se fait en fonction des quotients familiaux des familles.

Il faut noter que les recettes des repas payées par les familles (30 000€) ne couvrent pas l'intégralité des dépenses d'achat des repas par la commune (32 000€). De plus, les dépenses de personnel cantine et d'entretien des locaux ne sont pas comptabilisés dans le coût de la cantine.

Les versements de la Communauté d'agglomération de l'albigeois

La C2A nous verse **une attribution de compensation** (332 000 €) qui correspond au montant perçu par la commune en taxe professionnelle avant qu'elle n'intègre la C2A auquel ont été retirées les dépenses correspondantes aux compétences transférées par les communes à l'agglo.

En 2020, le montant de cette attribution de compensation a été revu (« clause de revoyure ») et une délibération a été prise en décembre 2020 pour acter les nouveaux montants.

Impôts

Pas de changement des taux depuis 2018.

Le produit des impôts est de 604 060 € en 2020 répartis comme suit : 373 467 € de taxe sur le foncier bâti, 10 149 € de taxe sur le foncier non bâti et le reste de taxe d'habitation (encore versée par certains et compensée par l'Etat pour les autres).

Autre taxes et redevances

Nous trouvons ici les recettes liées à :

- **la taxe de séjour** (3 170 €) : payée par les touristes aux hôtels ou aux locations via airbnb, les hôtels et airbnb les reversent à la commune qui en garde une partie et verse une autre partie au Département. Malgré le covid, la taxe n'a quasi pas baissé (elle était de 3 600 € en 2019).

- **la taxe sur les enseignes** (27 300 €) : payée par les afficheurs pour les panneaux de publicité et par les commerces pour leurs enseignes (sauf si la somme des enseignes fait moins de 12 m² : exonération) ; une quarantaine de commerces sont concernés sur la commune

- **la redevance d'occupation du domaine public** (1 600 €) : payée par les commerces ayant installé une terrasse sur le domaine public. En raison du covid, une réfaction de 6 mois a été accordée aux restaurateurs payant cette redevance.

- **les ventes de concessions au cimetière** (1 400 €) soit 2 concessions

- **la participation des familles à l'adhésion communale à l'école de musique** (2 100 €) : 50% de la participation due pour chaque enfant et l'intégralité de la participation due pour chaque adulte. En 2020, cela a concerné 7 enfants et 1 adulte de 5 familles différentes.

- **la production photovoltaïque** (6 900 €) : versée par EDF pour le rachat de la production photovoltaïque du toit du CLAE (2 500 €) et de la cantine (4 400 €)

Dotations

La ligne dotations comprend :

- **la dotation globale de fonctionnement** versée par l'Etat (45 460 €) qui est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité rurale. Toujours légèrement en baisse, même si c'est entre 2013 et 2017 que la baisse a été la plus flagrante : passage de 141 000 € en 2013 à moins de 60 000 € en 2017.

A ce jour, la DGF ne représente plus que 3 % du total des recettes de la collectivité, alors qu'elle représentait 11% en 2013.

- **le fonds de compensation de la TVA** sur certains achats de fonctionnement réalisés il y a 2 ans (210 €)
- **le contrat enfance jeunesse** versé par la CAF pour le centre de loisirs et les chantiers jeunes (52 310 €)
- **diverses compensations d'impôts versées par l'Etat** en lien avec les personnes exonérées de ces impôts : compensation perte taxe additionnelle aux droits de mutation (19 470 € en 2020), compensation taxe foncière (2 040 €), compensation taxe d'habitation (14 260 €)
- **le fonds de péréquation** : il est versé par l'Etat à la C2A car les critères de mesure de richesse ont évolué moins fortement sur le territoire qu'au niveau national ; la C2A en garde une partie et reverse une autre aux communes (21 580 € pour Le Séquestre en 2019).
- **autres participations** : 5 770 € d'impôts sur les spectacles versés par l'Etat à la commune, 5 700 € pour la convention « 2S2C » au moment du déconfinement (mise en place d'activités périscolaires avec le centre de loisirs), 2 100 € d'indemnisation pour la mise en place du service minimum à l'école lors des grèves de décembre 2019 et janvier 2020, 117 € de remboursement de l'Etat pour la protection fonctionnelle des élus (nouveau) et 180 € de remboursement pour les élections municipales.

Loyers

Ces recettes proviennent du loyer de l'aire d'accueil de Tailleferrier (1 300 €), des locations du Quartz (grosse baisse liée au covid : 1 900 € en 2020, contre 9 000 € en 2019) et du complexe (5 600 €) mais surtout du loyer versé par le gestionnaire de la centrale photovoltaïque située à la Gardie qui occupe un terrain communal (20 300 €).

Autres

On trouve ici des montants non classés dans les autres catégories :

- amortissements (11 780 €)
- taxe sur l'électricité et taxe sur les concessions gaz (49 200 €)

2. Budget d'investissement 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le compte administratif révèle un solde positif de 272 384 € en investissement en 2020.

En raison de la situation sanitaire liée au covid, il n'était pas prévu de gros investissements en 2020.

L'investissement majeur était le **remboursement anticipé du crédit relai (350 000 €) qui n'a pas eu lieu** puisqu'il était conditionné à la réception des subventions manquantes pour la cantine.

Or le solde des subventions de l'Etat et du Département, pour un montant de 210 000 €, n'ont pas été versées en 2020.

Le remboursement du **capital des divers emprunts était de 48 190 €** en 2020 (*plus d'informations dans la partie « état de la dette du présent document »*).

En **opérations d'ordre** (amortissements), on note 7 699 € payés en 2020 dont 7 066 € correspondant à la valorisation de travaux réalisés en régie et correspondant à la création de l'escalier dans la cour du CLAE.

Les principaux investissements réalisés en 2020 sont :

- Travaux sur voirie non transférée à l'agglomération : 7 520 € pour parkings et finitions sur Eco 1 et Eco 2
- Mairie : changement climatisation 10 800 €, réparation de la toiture 16 100 €, installation vidéoprojecteur dans salle du conseil 2 000 €
- Ecole : réparation VMC 19 600 €, achat d'un tableau numérique et deux ordinateurs 3 000 €, tables et chaises supplémentaires 1300 €, couchettes et draps école 2000 €
- Cantine : reliquat de factures pour la construction et l'aménagement (notamment maîtrise d'oeuvre à la fin du suivi des travaux) : 25 095 €
- Ateliers : changement fenêtre bureau ateliers 1 150 €, achat d'une lame à neige 1416 €, changement compresseur atelier 1 500 €, achat d'une débroussailleuse 800 €, micro onde et lave linge ateliers 400 €
- Espaces verts : achat arbres et arbustes divers commune 2 200 €, plantations route de Toulouse avec Arbres et Paysages 1 315
- Stade : fenêtres vestiaire foot côté ateliers 3 450€, achat buts foot 2 000€
- Quartz : rénovation parquet dansant 5 600€
- Complexe : installation de diffuseur sonore aux WC (pour PMR), rangements et poubelles 1 100 €, réparation poteaux et tableau scores 2 500 €
- Espaces commerciaux : signalétique Signorizza + plage gourmande + WC public 2200 €
- Divers : achat bancs publics 3 300 € et poubelles publiques bi-compartmentées 1 200 €, 2 radars pédagogiques 6 700 €, un panneau d'information numérique 10 100 €
- « Covid » : 4 distributeurs de gel hydroalcoolique pour bâtiments municipaux 1300 €

Les dépenses suivantes prévues en 2020 n'ont été facturées qu'en 2021 :

- enfouissement réseaux taillades 46 000 €,
- vertidrain pour le stade 21 600 €,
- achat terrains piste cyclable 6000€,
- travaux église 5000€,
- changement ordi windows 7 mairie 5000€

Les dépenses suivantes étaient prévues mais n'ont pas été engagées :

- réparation piste cyclable quartz 55 000 € : l'agglomération ayant pour projet d'intégrer cette piste au sein du schéma directeur d'agglomération, les gros investissements pourraient être pris en charge par la C2A ; des réparations en régie ont eu lieu en 2021 mais à un coût bien moindre (pas de reprise de la structure de la piste mais seulement de la rambarde de protection)
- changement organigramme clés complexe 13 000 € : des devis comparatifs sont en cours, et il n'y a pas eu de besoin de nouvelles clés (les associations sportives n'ayant quasi pas pu utiliser le complexe en 2020 à cause du covid, il n'y a pas eu de demande de clés supplémentaires)
- la provision pour Thémélia s'il s'avérait nécessaire d'abonder en fin de ZAC : 50 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour 2020, les recettes d'investissements se répartissent comme suit :

- **Taxe d'aménagement** : 154 293 €
 - > 132 000 € par des professionnels : notamment 95 940 € pour le 2^{ème} versement de la jardinerie Tarnaise (déjà 100 000 € versés en 2019)
 - > 22 290 € par 18 particuliers
- **Fonds de compensation de la TVA** : 105 626 € correspondant aux investissements 2018 (stade, changement fenêtres école et mairie, une partie de la cantine)

- excédent de fonctionnement de l'année 2019 : 150 000 €

- subventions : 34 970 €

correspondant à 7 622 € DETR 2019 sur VMC et radiateurs école et jeu CMJ + 2 595€ DETR 2020 pour changement de la climatisation à la mairie, 23 253 € de la Région pour les travaux de mise en accessibilité du stade en 2018 et 1 500 € de l'association Arbres et Paysages pour les plantation le long de la route de Toulouse

- participation Association des Quilles de 8 à l'achat de leur modulaire : 2 165 € (moitié de la somme HT)

- opérations d'ordre (amortissement) : 11 776 €

3. Etat de la dette au 31/12/2020

ORGANISME	NATURE DE LA DETTE	ANNÉE DU PRÊT	MONTANT EMPRUNTE	TAUX	DUREE	CAPITAL RESTANT DU	ANNUITE DE L'EXERCICE			DATE DE FIN
							INTERET	CAPITAL	ANNUITE	
CEMP	Opération investissement	2003	331 242 €	3,85%	12 ans					2015
CAF DU TARN	Construction CLAE	2008	37 047 €	0%	8 ans					2015
CEMP	Construction Salle de Sports	2003	634 877 €	2,30%	15 ans					2018
C2A (CA)	Emprunt Voirie repris par la C2A	2008	250 000 €	4,57%	12 ans					2019
BANQUE POSTALE	centre de loisirs + futurs projets	2015	150 000 €	1,24%	5 ans					2020
CANMP	CREDIT RELAI Construction Cantine	2019	350 000 €	0,50%	2 ans	350 000,00 €	1 750,00 €	350 000,00 €	351 750,00 €	2021
CAF DU TARN	extension centre de loisirs	2015	26 923 €	0%	10 ans	10 769,20 €	0,00 €	2 692,30 €	2 692,30 €	2024
CANMP	Construction Cantine	2018	500 000 €	1,51%	15 ans	434 893,93 €	6 566,90 €	30 530,91 €	37 097,81 €	2033
TOTAUX						795 663,13 €	8 316,90 €	383 223,21 €	391 540,11 €	

2020 marque la dernière année de remboursement de l'emprunt contracté en 2015 à la Banque Postale.

Au 31 décembre 2020, il reste donc 3 emprunts à rembourser donc un (le crédit relais) doit l'être en intégralité en 2021.

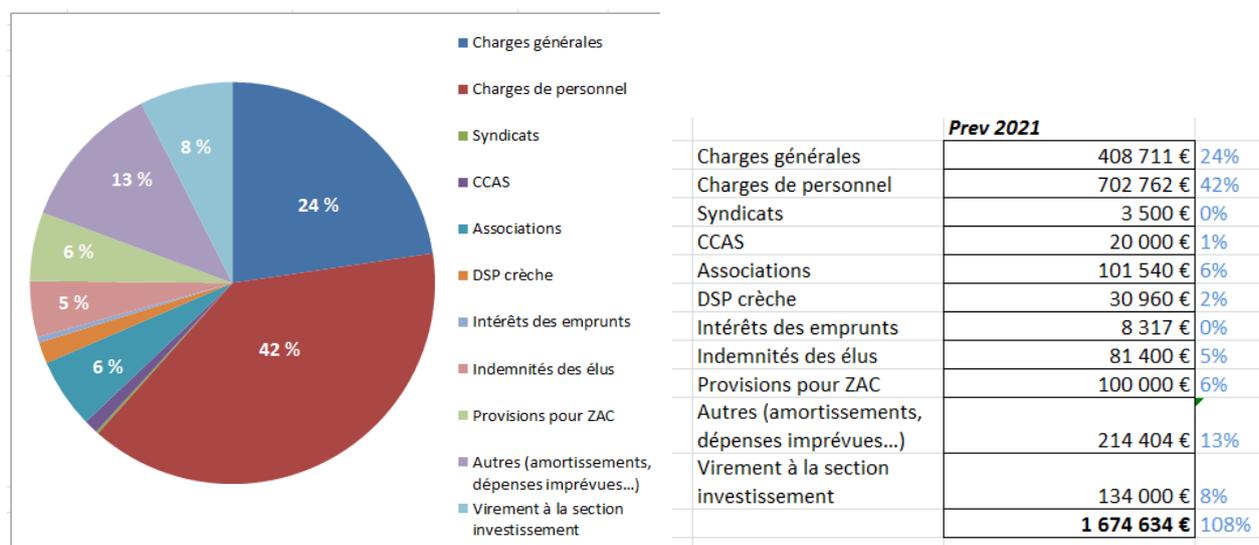
NOTE SYNTHETIQUE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021

Il faut noter en préambule que dans un budget primitif, les dépenses sont sur-évaluées et les recettes sont sous-évaluées. Il y a donc lieu de ne pas comparer strictement les chiffres indiqués dans le compte administratif de l'année précédente avec le budget primitif de l'année.

La vraie comparaison doit se faire entre deux budgets primitifs.

1. Budget de fonctionnement 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Charges générales (chapitre 11) :

Il est prévu 14 600 € de plus qu'en 2020 (sur le budget primitif 2020) même si la plupart des articles sont stables.

Ce qui se distingue en 2021 :

- une enveloppe de 10 000 € (article 6238) prévue pour un **projet culturel** (exposition photos de portraits séquestrois)
- le projet de servir de « **centrale d'achat** » pour l'achat de pièges à moustiques tigres : la commune pourra ici proposer à la population d'acquérir des pièges à tarif préférentiel (5 000 € ont été ici prévus en dépenses à l'article 60632, et 5 000 € ont également été prévus en recettes)
- **plusieurs travaux réalisés en régie** (davantage de fournitures prévues à l'article 60632) comme la clôture du stade, la rambarde de la piste cyclable du quartz, le réaménagement paysager du rond-point du Quartz ; ces dépenses supplémentaires sont notamment compensées par une économie réalisée par l'achat du vertidrain qui permet désormais d'entretenir en régie le sol des stades sans faire appel à une entreprise coûteuse (autour de 10 000 € à chaque intervention).
- **une nouvelle redevance depuis janvier 2021** : la communauté d'agglomération facture aux collectivités le traitement des ordures ménagères de leurs bâtiments publics ; pour nous cela représente 2 460 € (article 6284)

Charges de personnel (chapitre 12) :

On constate une augmentation de 2% par rapport au budget primitif 2020 (+ 15 600 €).

En 2021, on constate une baisse transitoire des dépenses de personnel titulaire (- 41 000 €) compensée par une hausse des remplacements par le Centre de Gestion (+ 35 000 €) et par une hausse des dépenses de personnel contractuel (+ 14 000 €).

En effet, depuis le dernier trimestre 2020 :

- un agent titulaire (ATSEM), parti en retraite, est remplacé par une ATSEM contractuelle (jusqu'en septembre 2021). Cette personne sera nommée stagiaire de la fonction publique cette année
- un agent reconnu inapte à son poste au sein des services techniques est actuellement en période de reclassement au service administratif ; il est remplacé par un contractuel au sein des services techniques. A la fin de sa période de reclassement (octobre 2021), il faudra créer un nouveau poste titulaire aux services techniques
- un agent titulaire (administratif) ayant quitté la fonction publique territoriale en octobre 2020 est remplacée par du personnel du centre de gestion le temps que l'agent en reclassement puisse prendre sa place
- un agent titulaire, personnel d'entretien reclassé ATSEM et actuellement en rechute d'accident du travail, partira à la retraite en juillet 2021
- un agent titulaire, en longue maladie, est remplacé partiellement par du personnel du centre de gestion depuis janvier 2020

Concernant les personnels en maladie, il faut noter une forte compensation en recettes de fonctionnement grâce au remboursement de l'assurance (plus de 82 000 € : voir page 13) prenant également en compte un retard de versement de 2020.

Enfin, deux nouvelles dépenses cette année :

- **indemnité chômage de titulaire** ayant quitté ses fonctions (article 64731) pour environ 13 000 €
- participation de la collectivité à la **protection sociale des agents** (mutuelle) à raison de 20€ mensuels par agent, pour environ 3 000 € en 2021.

Syndicats

En raison de la dissolution du SIVU Accueil Petite Enfance à compter du 1^{er} août 2021, il n'y a plus de subvention d'équilibre au SIVU de la crèche.

La subvention accordée au gestionnaire de la crèche par DSP sera versée directement par la mairie (article 6574).

CCAS

La subvention de la mairie au CCAS est de 20 000 € comme en 2020.

Associations :

Baisse d'un peu plus de 2 000 € de l'enveloppe dédiée aux **associations communales** car plusieurs d'entre elles n'ont pas demandé de subvention cette année en raison du manque d'activité lié au covid.

La subvention à **Espace Jeunesse** est d'un peu moins de 73 000 €.

DSP crèche :

Désormais la subvention à la **crèche Babilune** est imputée ici car la nouvelle DSP qui commence au 1^{er} août 2021 est directement passée par la Mairie.

La mairie ne va pas toucher de Contrat Enfance Jeunesse comme le SIVU le recevait car la CAF modifie le système de financement : désormais c'est le délégataire qui recevra directement l'aide de la CAF et plus la collectivité ; la subvention de cette dernière sera donc moins importante.

Pour 2021, cette subvention a été estimée dans la fourchette haute à 31 000 € pour 5 mois, car la procédure de choix du nouveau délégataire est encore en cours (les offres doivent être déposées par les 5 candidats avant le 30 avril) donc nous ne savons pas encore le montant de participation de la collectivité pour cette nouvelle DSP.

Intérêts des emprunts

Voir état de la dette à la fin du document

Indemnités des élus

Les indemnités des élus sont identiques à 2020.

Virement à la section investissement

Cela représente la **capacité d'autofinancement** de la collectivité : pour 2021, il est prévu 134 000 €. A noter : cette ligne ne donne pas lieu à un transfert effectif d'argent entre les deux sections, donc elle n'apparaît jamais sur un compte administratif.

Provision pour ZAC

La convention d'aménagement de la ZAC de Camp Countal signée avec Thémélia doit prendre fin durant ce mandat.

Celle-ci prévoit la participation éventuelle de la collectivité en fin de contrat.

Afin de se préparer à cette éventuelle dépense dans quelques années ou d'investir dans la ZAC, il est décidé de mettre de côté une provision.

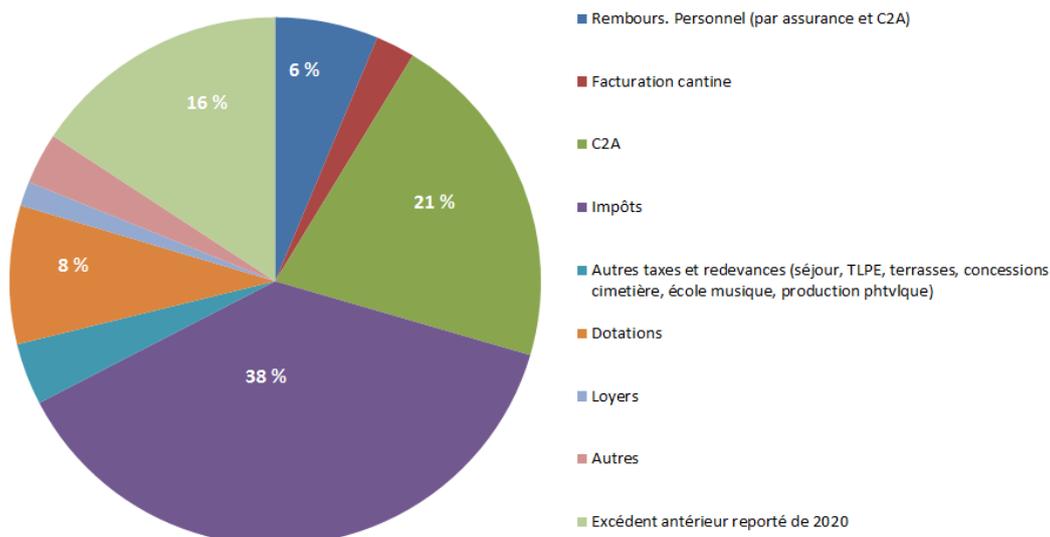
La procédure comptable des provisions implique de les prévoir à la section fonctionnement et de transférer la somme en investissement l'année où l'on souhaite l'utiliser.

Autres

Le montant comprend notamment les **dépenses imprévues de fonctionnement** pour 61 568 € ainsi que les amortissements.

Une nouvelle dépense apparaît également cette année (article 658822) pour **l'aide à l'entretien de l'automobile** créée en janvier 2021 pour financer pour moitié (avec un plafond de 100 € tous les deux ans) les factures d'entretien des véhicules de plus de 12 ans. A ce jour, une dizaine de séquestrois en ont déjà bénéficié.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



	<i>Prev 2021</i>	
Rembours. Personnel (par assurance et C2A)	105 250 €	6%
Facturation cantine	40 000 €	2%
C2A	349 200 €	21%
Impôts	634 039 €	38%
Autres taxes et redevances (séjour, TLPE, terrasses, concessions cimetière, école musique, production)	63 300 €	4%
Dotations	142 022 €	8%
Loyers	25 000 €	1%
Autres	52 632 €	3%
Excédent antérieur reporté de 2020	263 491 €	16%
TOTAL	1 674 934 €	100%

Remboursement du personnel

On trouve ici le remboursement de la C2A pour le personnel mis à disposition (22 000 €) ainsi que le remboursement de l'assurance pour le personnel absent (82 250 € pour 2021 ainsi qu'une régularisation de versement de 2020).

Impôts

2021 connaît une **réforme importante des impôts**.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences principales, 80% des français ne la payent plus et les 20% encore assujettis vont la voir baisser par tranches durant les 3 prochaines années. Jusqu'à maintenant, l'Etat compensait la commune de la perte de cet impôt.

A compter de 2021, ce n'est plus l'Etat qui va la compenser directement : nous allons percevoir la taxe foncière que touchait le département. En contrepartie le département va désormais toucher une part de la TVA.

Le taux du département doit donc être intégré au taux de la commune. Concrètement, alors que la commune n'augmente pas les impôts cette année encore, elle doit pourtant voter un taux de 44,89% au lieu de 14,98% normalement (car addition du taux départemental de 29,91%).

Pour les habitants, cela n'engendrera pas d'augmentation d'impôts puisqu'ils ne payeront plus rien au Département.

Pour la commune cela apporterait beaucoup plus de recettes que la simple compensation de la Taxe d'Habitation, c'est pourquoi l'Etat va nous ponctionner environ 47% de ces recettes.

En conclusion, on constate une hausse de 30 000€ d'impôts par rapport au prévisionnel 2020 mais cela n'est dû qu'à l'augmentation naturelle des bases et non à une augmentation des impôts communaux.

Autres taxes et redevances

On trouve ici les recettes habituelles : la taxe de séjour, la taxe sur les enseignes et la publicité, la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses, la vente de concessions au cimetière, les participations des familles pour l'école de musique, la production photovoltaïque des toitures du CLAE et de la cantine.

Deux recettes supplémentaires sont à noter pour 2021 uniquement :

- 5 000 € de recettes des habitants pour l'achat des pièges anti-moustiques dans le cadre de la régie de recettes
- 24 000 € de soulte des Ombrières d'Occitanie pour l'occupation des parkings du stade, du Quartz et de Tailleferrier avec les ombrières photovoltaïques.

Dotations

Les dotations sont principalement constituées du **Contrat Enfance Jeunesse** reçu pour le centre de loisirs (52 310 € par an) et de la **Dotations Globales de Fonctionnement** dont on ne connaît pas encore le montant (il a été estimé une baisse de 7% comme en 2020).

Excédent antérieur reporté

L'excédent antérieur reporté du budget 2020 est de 263 491 €, qui est une ligne qui n'apparaît pas sur le compte administratif car cela ne fait pas l'objet d'un versement effectif d'argent.

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

L'**attribution de compensation** est plus élevée à compter de 2021 (349 200 € au lieu de 331 900 € en 2020) car elle est augmentée de 17 300 € en raison d'une hausse de recettes de part intercommunale de foncier bâti que l'agglomération reverse à la commune.

Autres

Est compris ici principalement les 49 000 € estimés de **taxe sur l'électricité et le gaz** payée au SDET par les fournisseurs d'énergie pour améliorer le réseau, et reversée intégralement à la commune par le SDET.

2. Budget d'investissement 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	budget primitif 2021
Remboursement des emprunts	383 223 €
Réaménagement du Quartz	430 000 €
Travaux divers bâtiments	84 600 €
Acquisition de matériel	113 000 €
Enfouissement des réseaux carrefour St Exupéry/Taillades/Crins	47 000 €
Début d'extension cimetière	15 000 €
Divers	79 091 €
amortissements	632 €
TOTAL	1 152 546 €

Remboursement des emprunts

La somme est importante cette année car il est prévu le remboursement intégral du prêt relai de 350 000 € contracté lors de la construction de la nouvelle cantine.

Réaménagement du Quartz

Le gros investissement 2021 est le réaménagement du Quartz : réparation toiture, reprise des peintures intérieures et extérieures, changement des dalles de plafond, changement de chauffage, reprise des cheminements extérieurs...

Pour ce projet, des demandes de subventions ont été réalisées auprès de l'Etat (DETR) et du Département mais comme nous ne les toucherons pas avant la fin de l'année, elles n'ont pas été comptabilisées en recettes d'investissement 2021 (sauf une avance de 37 000 € représentant 30% des 124 000 € espérés de DETR).

Travaux divers bâtiments

Les principaux travaux de bâtiments prévus en 2021 sont : 12 000 € pour la cantine (store dans la salle de restauration et climatisation dans la cuisine), environ 10 000 € pour les ateliers (réparation toiture et reprise des fissures sur certains murs), près de 30 000 € au complexe (notamment avec 15 000 € de fresque sur le mur extérieur), 5 000 € pour l'église (représentant la moitié de la facture de diverses réparations), 6 000 € de travaux de VMC sur l'école...

Acquisition de matériel

Les principales acquisitions de matériel prévues en 2021 sont : 21 600 € pour un vertidrain permettant d'entretenir le stade, 9 000 € de remplacement de pompe d'arrosage, 8 300 € de système d'alarme PPMS à l'école et au centre de loisirs, 13 000 € d'achat de matériel informatique pour l'école dans le cadre du plan de relance de l'Etat subventionné à 70%...

Enfouissement des réseaux

Les réseaux électricité et télécom aériens situés dans le secteur du carrefour de l'avenue St Exupéry avec la rue des Taillades et l'impasse de Crins, vont être enterrés préalablement au lancement de travaux de réaménagement de ce secteur (création d'un plateau surélevé, aménagement d'un trottoir avec éclairage public jusqu'au sous le pont de la rocade...) qui seront eux financés par l'enveloppe voirie de la commune à la Communauté d'agglomération (donc n'apparaissent pas sur le budget communal).

Divers

Achat de terrains : 6 000 € sont prévus pour l'achat d'une partie du stade dont nous louons les terrains à la Région (4 000 €) et de bandes de terrains pour réaliser une piste cyclable entre éco 3 et la Bondancie. Cet achat était déjà prévu en 2020 mais les actes n'ont été signés devant notaire qu'en 2021.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	budget primitif 2021
Excédent d'investissement 2020 <i>= excédent de résultat 2020</i>	347 272 €
Excédent de fonctionnement 2020 <i>= une partie de l'excédent de résultat de fonctionnement 2020</i>	100 000 €
Virement de fonctionnement 2021 <i>= autofinancement 2021</i>	134 000 €
FCTVA sur investissements 2019	124 601 €
Taxe d'aménagement	150 000 €
Subventions divers projets	264 897 €
Autres	31 776 €
TOTAL	1 152 546 €

Fonds de compensation de la TVA (touché 2 ans après les investissements)

Nous touchons cette année principalement le FCTVA des travaux de la cantine.

Subventions pour projets

Subvention de l'Etat :

- solde de DETR 2019 pour la cantine scolaire : 135 078 €
- DETR 2020 pour la réfection de la toiture de la mairie : 4 019€
- Plan de relance informatique école 2021 : 9 800 €
- avance DETR 2021 pour travaux du Quartz : 37 000 €

Subvention du Département :

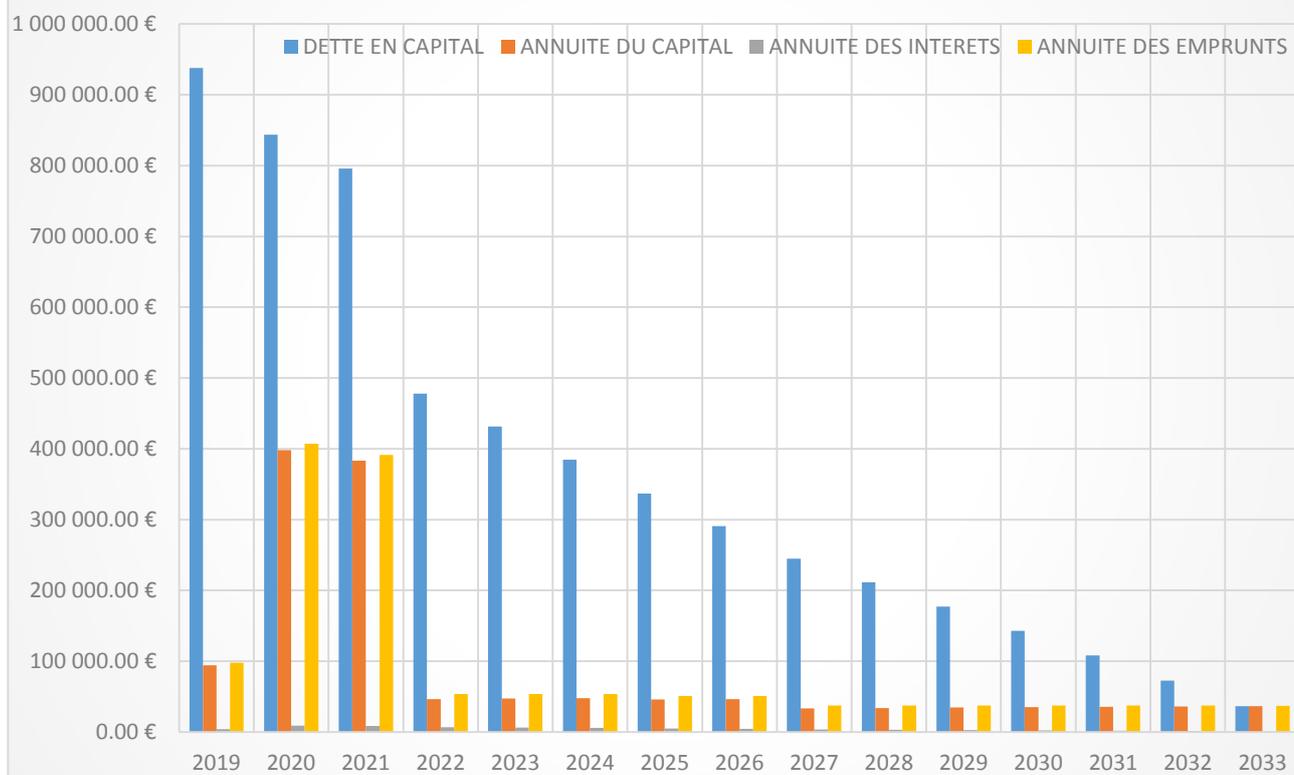
- solde subvention pour la cantine scolaire : 79 000 €

3. Etat de la dette 2021

ETAT DE LA DETTE - ANNEE 2021

ORGANISME	NATURE DE LA DETTE	REFERENCE DU PRÊT	ANNÉE DU PRÊT	MONTANT EMPRUNTE	TAUX	DUREE	REBOURSEMENT	CAPITAL RESTANT DU	ANNUITE DE L'EXERCICE			DATE DE FIN
									INTERET	CAPITAL	ANNUITE	
CEMP	Opération investissement		2003	331 242 €	3,85%	12 ans						2015
CAF DU TARN	Construction CLAE		2008	37 047 €	0%	8 ans						2015
CEMP	Construction Salle de Sports		2003	634 877 €	2,30%	15 ans						2018
C2A (CA)	Emprunt Voirie repris par la C2A		2008	250 000 €	4,57%	12 ans						2019
BANQUE POSTALE	Centre de loisirs + futurs projets		2015	150 000 €	1,24%	5 ans						2020
CANMP	Construction Cantine + rénovation stade	1648737	2019	350 000 €	0,50%	2 ans	trimestriel	350 000,00 €	1 750,00 €	350 000,00 €	351 750,00 €	2021
CAF DU TARN	extension centre de loisirs	201400253	2015	26 923 €	0%	10 ans	annuel	10 769,20 €	0,00 €	2 692,30 €	2 692,30 €	2024
CANMP	Construction Cantine + pendariès + la baute	1648725	2018	500 000 €	1,51%	15 ans	annuel	434 893,93 €	6 566,90 €	30 530,91 €	37 097,81 €	2033
TOTAUX								795 663,13 €	8 316,90 €	383 223,21 €	391 540,11 €	

Evolution de la dette de 2019 à 2033



Les évolutions à prévoir à l'avenir

Sans emprunt nouveau contracté dans les années à venir, le remboursement des emprunts de la commune prend fin en 2033.

En 2022, nous intégrerons au budget communal le remboursement de l'emprunt du SIVU pour la construction de la crèche :

A intégrer en 2022 suite à dissolution du SIVU (montants capital restant dû et annuités 2022):											
CANMP	Emprunt construction crèche	renégocié en 2018	102 876 €	1,25%	8 ans	trimestriel	65 495,84 €	12 774,27 €	758,97 €	13 533,24 €	2026

4. Ratios obligatoires : situation de la commune par rapport aux communes de sa strate et à la moyenne nationale.

Pour les communes de 3500 habitants ou plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1. Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre, les départements (articles L. 3313-1 et R. 3313-1) et les régions (articles L.4313-2 et R. 4313-1). Toutefois, le ratio 8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

Les définitions proviennent du site <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Les ratios sont calculés sur les données réelles du compte administratif de l'année précédente et sur le budget prévisionnel de l'année.

Dans un budget prévisionnel, les dépenses étant toujours surestimées et les recettes sous-estimées, il est normal que les ratios calculés sur le budget prévisionnel soient moins bons que ceux du compte administratif.

Les données moyennes indiquées dans le tableau, concernant les communes et la France, proviennent des chiffres 2018 indiqués sur le site du gouvernement (pas de mise à jour depuis 2018).

	sur le réalisé 2020 :		sur le prévisionnel 2021 :		
	Le Séquestre CA 2020	Le Séquestre BP 2021	données 2018 sur le réalisé des communes		
			Communes de 500 à 2000 hab	Communes de 2000 à 3500 hab	France
population officielle INSEE pour l'année	1837	1904			
ratio 1 : Dép Réelles de Fct / population (en € / hab)	661.24 €	770.64 €	622.00 €	725.00 €	992.00 €
ratio 2 : produit des impôts directs / population (en € / hab)	328.83 €	333.00 €	337.00 €	404.00 €	516.00 €
ratio 3 : Rec. Réelles de Fct / population (en € / hab)	739.32 €	770.64 €	785.00 €	901.00 €	1 177.00 €
ratio 4 : Dépenses brutes d'équipement / population (en € / hab)	71.07 €	379.04 €	296.00 €	311.00 €	302.00 €
ratio 5 : Dette / population (en € / hab)	433.13 €	417.89 €	625.00 €	717.00 €	957.00 €
ratio 6 : DGF / population (en € / hab)	24.75 €	22.06 €	152.00 €	150.00 €	172.00 €
ratio 7 : Dép personnel / Dép Réelles de Fct (en %)	53.59%	47.90%	44.20%	49.80%	55.70%
ratio 9 : Marge d'autofinancnt courant = DRF / RRF (en %)	89.44%	104.03%	88.40%	88.80%	92.00%
ratio 10 : Taux d'équipmt = Dpses brutes d'équimt / RRF (en %)	9.61%	51.17%	37.70%	34.50%	25.70%
ratio 11 : Taux d'endettement = Dette / RRF (en %)	58.59%	56.41%	79.70%	79.60%	81.30%